



HANDICAP

Le projet associatif global 2021-2026 comptait six défis :

- Assurer la qualité de vie et d'accompagnement
- Assurer la cohérence et la continuité des parcours de vie
- Garantir une expertise partagée
- Respecter et rendre effectifs les droits des personnes
- Développer les mécanismes de l'inclusion
- Favoriser le bien-être, l'accès à la santé, aux soins

La rédaction du PAG 2027-2031 s'est concrétisée grâce à :

- Une collaboration avec Askoria
- Six soirées en mars et avril réunissant plus de 300 personnes.
- Une journée de conférence-débat le 29 avril.
- Une présentation des grands défis à l'assemblée générale du 26 juin à Belley

**Adapei de l'Ain**  
20 avenue des Granges Bardes  
Bourg-en-Bresse

04 74 23 47 11  
[siegesocial@adapei01.fr](mailto:siegesocial@adapei01.fr)

“  
Une  
ambition  
inclusive

## PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

Différents formats ont été proposés pendant les ateliers : échanges en petit groupe sur les valeurs, animation-débat, confection de frises sur le parcours...



# Quel horizon pour 2031 ?

Alors que son projet associatif global (PAG) arrive à l'échéance, l'Adapei s'est lancée dans la rédaction de la nouvelle mouture d'un document qui fixera le cap de ses actions jusqu'en 2031. Un moment important qui implique professionnels, familles et personnes accompagnées.

PAR CHRISTOPHE MILAZZO

Après les PAG 2015-2020 et 2021-2026, l'Adapei a démarré la co-construction de son PAG 2027-2031. « *Il doit s'adapter au contexte qui évolue pour rester au plus près des besoins des personnes accompagnées* » souligne Marie-France Costagliola, présidente de l'Adapei. Le PAG sera une feuille de route établissant les grandes lignes des actions de l'association pour les cinq années à venir qui seront ensuite déclinées dans les CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) signés avec les financeurs. « *Le PAG n'est pas un exercice de forme. C'est un acte de responsabilité qui fixe un cap commun, rend les priorités lisibles et nous engage au service des personnes accompagnées et de leurs proches.* »

### ENTENDRE LES BESOINS

Pour arriver à ce résultat, un important travail a été mené pour recenser les besoins et les exigences que l'association va porter. Dans cette mission, l'Adapei est accompagnée par Askoria, école du travail social et centre de recherche habituée à ce genre d'exercice. Un premier temps de travail a servi à saisir le contexte, les enjeux, les demandes. Il s'est concrétisé par la tenue

d'ateliers sur les territoires de Bourg, Oyonnax et Belley où des personnes accompagnées, des professionnels et des familles ont témoigné de leur réalité et de leurs attentes. En mars, trois ateliers se sont concentrés sur le passage du secteur enfance au secteur adulte. Trois autres en avril ont abordé le parcours dans son ensemble, l'accompagnement et le lien entre établissements. À partir des éléments recueillis dans ces ateliers riches en participation et en propositions, une deuxième étape a démarré. Elle a consisté en l'analyse des traits saillants et des aspects innovants ayant émergé d'un atelier à l'autre. Parmi les axes identifiés se trouvent les questions d'autodétermination, de citoyenneté, de solidarité inconditionnelle à travers l'engagement à ne laisser personne sans solution et de sécurisation de l'accompagnement face aux ruptures de parcours. Ces éléments ont été mis en discussion au sein du comité de pilotage de l'association qui va arbitrer les défis que l'Adapei décidera de relever pour les cinq prochaines années. Les conclusions seront présentées au grand public à l'occasion de l'assemblée générale du 26 juin. ■

## RÉFLEXION

# « Le PAG est une sorte de matrice, pas un document administratif »

À l'occasion de la journée de conférence-débat du 29 avril, l'anthropologue Charles Gardou a apporté son éclairage sur la vision inclusive et ses « concepts porteurs ».

« *Un rite de passage.* » Voilà comme Charles Gardou a qualifié la rédaction du PAG, ancrée dans le passé (la volonté des fondateurs), le présent (la confrontation à la réalité) et l'avenir (l'horizon choisi). L'anthropologue est revenu sur l'évolution de la prise en charge du handicap, depuis l'approche médico-institutionnelle des années 50-60, basée sur les incapacités. « *Progressivement, on est sortis du registre médical pour aller vers la participation sociale.* » Cette évolution a conduit à la loi de 2001 définissant le handicap comme l'interaction entre un problème touchant la personne et son environnement. Dans le sillage de ce texte, la loi du 11 février 2005 s'est articulée autour de deux fondamentaux : la responsabilité collective de la société et le besoin de compenser ces inégalités.

### DES CONCEPTS PORTEURS

« *Le PAG est une sorte de matrice, pas un document administratif. Il exige d'être solidement ancré dans la raison d'être de l'institution : le soin et le prendre soin des personnes accompagnées dans le respect de ces règles. Il s'inscrit dans une toile de fond, une vision vers laquelle se projeter.* » Charles Gardou recommande de laisser de côté le terme d'inclusion. « *C'est une conception mécaniste avec un dedans et un dehors. La question n'est pas de mettre dedans. Être inclusif, c'est aménager la maison selon la diversité des besoins, des projets, des destins.* » Il préfère la notion de vision inclusive qui repose sur

des « *concepts porteurs* ». Parmi ceux-ci, il a cité la transformation de l'offre depuis un modèle basé sur les établissements et des offres préétablies vers une logique de parcours personnalisés, priorisant le milieu ordinaire, avec un accompagnement individualisé tout au long de la vie. « *Historiquement, il y avait une sorte de calibrage. Or, les personnes ne se rangent pas dans des cases. Toute vie est un visage, pas une catégorie.* » Il rappelle toutefois : « *Ne confondons pas désinstitutionnalisation et fermeture de toutes les institutions. Il s'agit de les ouvrir sur la cité.* »

Parmi ces concepts porteurs, Charles Gardou a évoqué l'autodétermination, comprise comme le droit à décider par et pour soi-même et qui oblige la société à concevoir un environnement facilitant son exercice. Il a aussi abordé le concept de capacitation qui invite à penser non plus à partir de la déficience, mais à créer les conditions du développement du pouvoir d'agir à partir des compétences de la personne. Une idée qui rejoint la valorisation de la triple expertise combinant celle des professionnels, des familles ou des aidants et des personnes accompagnées. ■



Charles Gardou  
Anthropologue



Charles Gardou, Daniel Zürcher du cabinet Steer Transition ainsi que les représentants de l'ARS, du Département, de l'Éducation nationale et de Cap emploi ont échangé sur la manière de s'inscrire dans les enjeux d'avenir du secteur.

## Regards croisés

Pour les participants, des initiatives pour travailler ensemble et décloisonner sont déjà en place : rapprochement des équipes France Travail — Cap Emploi, rédaction du plan handicap du Département à partir d'expertises variées... Cette approche est vue comme nécessaire pour répondre aux changements de la société et s'adapter aux besoins.

Tous ont insisté sur la capacité et la tradition de travail collectif présente dans l'Ain. « *Dans l'Ain, il y a une grande capacité à se réunir et à essayer de résoudre les problèmes ensemble. Les partenaires sont associés dès qu'il y a un projet à mettre en place. Chaque structure doit cultiver ce sens du travail ensemble* », a témoigné Martine Tabouret. Laure Guellard, inspectrice chargée du service de l'école inclusive, a expliqué comment cette dynamique poussait l'Éducation nationale à coopérer, connaître ses partenaires, expliciter les procédures. La géographie du département et l'adversité frappant le secteur, notamment sur le recrutement, ont été nommées comme facteurs de coopération, même si Charles Gardou a souligné l'existence de freins historiques. « *On a tellement joué sur la spécialisation que l'on sectionne tout. On n'a pas la culture de la réunion.* »

### COMMENT ENTREtenir L'AMBITION INCLUSIVE ?

Sidonie Jiquel, directrice départementale de l'ARS, a rappelé que le premier engagement est de regarder si l'offre correspond à la demande. Le second, en cours, est de travailler avec les opérateurs sur la transformation de l'offre. « *On va attendre de l'Adapei une capacité à s'adapter, à avoir un panel de solutions en fonction du parcours de chacun.* »